

dit Le Laboureur, et par la dignité de ce prince et par le grand nombre de personnages illustres qui s'y trouvèrent, parmi lesquels on compte Jean Cœur, archevêque de Bourges, fils de l'infortuné Jacques Cœur (1).

Six ans plus tard (1452) une contestation s'éleva entre Artaud et Jean de Serrières, abbé de Valbenoite, au sujet des droits de chasse que les religieux prétendaient avoir, depuis un temps fort reculé (*ab antiquo tempore*), dans les forêts du seigneur de Rochetaillée. Une transaction mit fin à ce litige. Artaud accorda non seulement au monastère tous les droits réclamés, mais il poussa encore la générosité jusqu'à lui faire donation de son mas des Gouttes, ainsi que des droits de leyde et de péage qui y étaient attachés (2).

On ne peut dire à ce sujet, comme l'a fait Latour-Varan, « que le bon Artaud devait succomber devant les « prétentions monacales, parce qu'il n'était pas assez « grand clerc pour ruser aussi adroitement que ses adversaires. » Rien de plus gratuit qu'une pareille supposition. Si Artaud céda, il est plus probable que ce fut parce que les droits des religieux étaient bien fondés. Artaud V ne semble pas avoir été en effet un de ces chevaliers ignorants qui se glorifiaient de ne savoir signer qu'avec le pommeau de leur épée. En 1446, il avait épousé Marie Verd, fille d'Aimé Verd, bailli du Forez. En même temps que cette alliance faisait entrer dans la maison des seigneurs de Montrond la terre de Cheneuilles, elle assurait à Artaud le titre de bailli de Forez,

(1) Mazures de l'Isle-Barbe, p. 227.

(2) Latour-Varan. Chron. des chât. et des abbayes. II. p. 235.